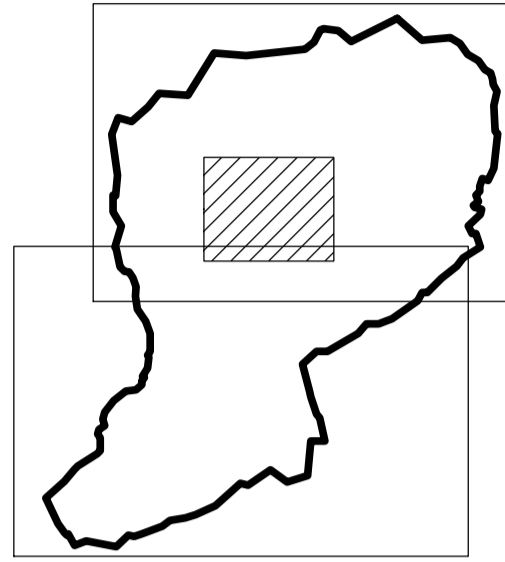


COMMUNE DE BOUC-BEL-AIR

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°4.2.c
"Planche Centre"



Echelle : 1/2000°

PLU approuvé par DCM du 20 décembre 2012
Modification simplifiée n°1 approuvée par DCM du 14 octobre 2013
Révision partielle n°1 approuvée par DCM du 19 février 2014
Modification n°2 approuvée par DCM du 26 janvier 2015
Modification n°3 approuvée par DCM du 19 octobre 2015
Révision générale approuvée par DCM du 13 juillet 2016

Cabinet C. LUYTON
Le Concorde
280, Avenue Foch
83000 TOULON
Tel. : 04 94 89 06 48
Télécopie : 04 94 89 97 44
christian.luyton@wanadoo.fr



Ville de BOUC BEL AIR
Place de l'Hôtel de Ville
13320 BOUC BEL AIR
Tél. 04 42 94 93 93

- Aa** Limite de zone ou de secteur et appellation
- Espace Boisé Classé
- Emplacement Réservé pour voie ou passage public à créer ou à élargir
- Emplacement Réservé pour équipement public
- Zone non aedificandi
- Axe de la voie
- Marge de recul - Loi Barnier
- Marge de recul (art 6/7 du règlement)
- à "X"m Implantation obligatoire à la distance indiquée
- à "X"m minimum Implantation obligatoire à partir de la distance indiquée et au delà
- Polygone d'implantation des constructions (autres que les bassins)
- Polygone d'implantation des bassins
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Linéaire commercial à préserver

- Risque inondation**
- Cours d'eau
 - Aléa fort
 - Aléa modéré
 - Zone inondable identifiée par approche hydrogéomorphologique mais non modélisée
 - Ruissellement

